Extrait N° 2 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 3 OCTOBRE 2008

L'an deux mil huit, le trois octobre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **25 septembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki.

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - M. REMY Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 2 / Adoption du budget supplémentaire 2008
- Compte principal

Le budget supplémentaire –Compte principal- pour l'exercice 2008 est arrêté à la somme de **6 269 974.42 €** tant en dépenses qu'en recettes et se présente comme suit en balance générale :

	Recettes : 6 269 974.42	**Dépenses : 6 269 974.42**
Fonctionnement	2 389 680.42	2 389 680.42
Investissement	3 880 294.00	3 880 294.00

Mairie des Avirons

Ce budget supplémentaire comporte :

1) les restes à réaliser de l'exercice 2007, soit :

<u>En section d'investissement</u> :

. Dépenses : + 1 499 226
. Recettes : + 1 458 558

<u>En section de fonctionnement</u> :

. Dépenses : Néant
. Recettes : Néant

2) la prise en compte des résultats affectés de l'exercice 2007 et les inscriptions nouvelles, soit :

<u>En section de fonctionnement</u> :

<u>Les recettes</u> se chiffrent à **+ 2 389 680.42**, soit :

Chap. 002 – Résultat de fonctionnement reporté :	+	2 009 715.42
Chap. 70 – Produits du domaine :	+	8 460.00
Chap. 73 – Impôts et taxes	+	53 378.00
Chap. 74 – Dotations et participations :	+	272 199.00
Chap. 013 – Atténuation de charges :	+	42 200.00
Chap. 76 – Produits financiers	+	2 175.00
Chap. 77 – Produits exceptionnels :	+	1 553.00

<u>Les dépenses</u> représentent **+ 2 389 680.42**, soit la répartition suivante :

Chap. 011 – Charges à caractère général :	+	874 120.08
Chap. 012 – Charges de personnel :	+	180 000.00
Chap. 023 – Virement au profit de la section d'investissement :	+	1 093 630.84
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante	+	213 989.50
(dont **188 389.50** de subventions aux associations)		
Chap. 66 – Charges financières :	+	23 620.00
Chap. 67 – Charges exceptionnelles	+	4 320.00

<u>En section d'investissement</u> :

<u>Pour les recettes</u> : **+ 2 421 736** soit :

Chap. 13 – Subvention d'investissement :	+	459 931.00
Chap. 27 – Autres immobilisations financières :	+	26 535.84
Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement :	+	1 093 630.84
Chap. 001 – Excédent antérieur reporté :	+	841 638.32

Mairie des Avirons

Pour les dépenses : **+ 2 381 068** qui se répartissent comme suit :

Chap. 16 – Emprunts et dettes	+	95 865.00
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles :	+	42 821.00
Chap. 21 – Immobilisations corporelles :	+	1 905 112.00
Chap. 23 – Immobilisations en cours :	+	337 270.00

Le conseil municipal est invité à :

=> fixer le niveau de vote du budget
=> se prononcer sur le budget proposé
=> se prononcer sur les subventions.

Après discussions et examen des documents budgétaires, le Maire demande au conseil à quel niveau de contrôle il l'autorise à exécuter le budget.

Le conseil municipal, à la majorité absolue **(1 abstention : M. GRONDIN Jacki)** :

=> Décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement (à l'exception de l'article spécialisé 65748) que pour la section d'investissement.

=> Invité à se prononcer chapitre par chapitre, adopte les différents chapitres tels que proposés ci-dessus, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

=> Sur l'article 65748, à l'unanimité, adopte la répartition proposée, soit :

Comité des Fêtes	9 000
A.E.T.A.	210
Association ADAC	1 000
COS	2 500
(Mme Gladys MARCHAND quitte la salle au moment du vote)	
Association Les Camarons	3 000
Club Les Amis	500
Jeunesse Sportive et Culturelle du Tévelave	2 000
A.S.P.T.	700
Amicale Fitness Avirons	500
(Mme Isabelle CADAS quitte la sale au moment du vote)	
FCA	85 000
(M. Alex BENARD et Mme Jacqueline ZETTOR quittent la salle au moment du vote)	

Mairie des Avirons

…/…

USDT	4 690
(M. Gilles Eschyle et M. J. Hugues LESQUELIN quittent la salle au moment du vote)	
Avirons Foot Vétérans	700
Avirons Jeunes	16 000
Avirons Athlétisme	4 000
Association de spectacles SSA	19 889.50
Avirons Insertion	14 000
Association Fond Maurice	3 000
Association LACS	5 000
Association Gym Avirons	200
Association Réuni Sport	1 000
A.D.T.	13 500
ET VIE DANSE	1 000
Société Nationale de Sauvetage en Mer	1 000

Le **budget supplémentaire de l'exercice 2008 –Compte principal-** est par conséquent arrêté en balance générale comme suit :

	Recettes : 6 269 974.42	**Dépenses : 6 269 974.42**
Fonctionnement	2 389 680.42	2 389 680.42
Investissement	3 880 294.00	3 880 294.00

Mairie des Avirons

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,